

Annexe

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 579

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Se passer de Kaiseraugst

phètes qui prônent depuis des années qu'il y a d'autres voies que le nucléaire.

Fait nouveau, une commission officielle, la Commission fédérale de l'énergie, celle justement qui a préavisé sur Kaiseraugst, le reconnaît. Plus de conclusion unanime sur la fatalité qui nous contraint; la brèche est ouverte.

Dès lors le Conseil fédéral ne peut se camoufler derrière une prétendue fatalité, un pseudo-réalisme scientifique, une innocente adaptation aux nécessités. Le choix devant lequel est placé l'exécutif central est politique, rien d'autre.

Un «oui» à Kaiseraugst ne signifiera pas la reconnaissance d'un besoin objectif, mais bien la volonté de créer ce besoin, le choix de substituer l'électricité nucléaire au pétrole (avec, à la clef, il ne faut pas se leurrer, via l'uranium, une dépendance tout à fait semblable vis-à-vis de l'étranger).

Un «oui» à Kaiseraugst ne peut être qu'un «oui» à d'autres centrales du même type et par là-même l'abandon d'une politique sérieuse d'économies.

Un «non» à Kaiseraugst obligera à prendre d'urgence des mesures concrètes pour ménager l'énergie disponible et pour développer les sources «alternatives».

L'avenir nous appartient: nous avons le choix de nos contraintes.

ANNEXE

Le piège du chauffage électrique

La liberté du commerce et de l'industrie? Intangible! La volonté du peuple souverain? On s'arrange! C'est ce tour de passe-passe qu'une soixantaine de recourants vaudois demandent ces jours-ci au Tribunal fédéral d'authentifier.

En novembre 1979, les Vaudois et les Vaudoises acceptaient une initiative en faveur des économies d'énergie. A la clef de ce texte, des mesures de restriction à l'égard du chauffage électrique, pour des raisons que nous avons maintes fois développées dans ces colonnes (déjà fin 1978, DP 475, «Le nucléaire par la bande»). Après des débats houleux et une série de trois votes serrés, le Grand Conseil accédait à la volonté populaire et approuvait une disposition de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, soumettant l'installation du chauffage électrique à autorisation spéciale («Le règlement cantonal fixe les règles applicables à l'installation de chauffage tout électrique, dont la nécessité doit être démontrée»).

Déjà devant le législatif cantonal, une bonne partie des députés bourgeois s'était déclarée prête à faire fi de la volonté populaire. Aujourd'hui, plus de soixante recours sont déposés devant les juges de Montbenon dans la droite ligne de l'argumentation des parlementaires se souciant comme d'une guigne de l'issue du scrutin de 1979: la liberté du commerce et de l'industrie avant toute chose, et pour faire bon poids on brandit la garantie de la propriété!

Le Tribunal fédéral tranchera donc. Mais d'ores et déjà on constate que la polémique politico-juridique masque un élément fondamental du débat: le chauffage électrique, sa promotion à large échelle par les producteurs d'électricité, est un des points les plus sensibles de la politique énergétique dans notre pays. Le chauffage électrique, c'est la volonté d'imposer le nucléaire par la bande: on crée le besoin en électricité et on impose ensuite le nucléaire comme la seule réponse possible à une demande fabriquée de toutes pièces (argument supplémentaire: la substitution du pétrole). Et qu'on ne croie pas que cette manœuvre est marginale sur le front de l'énergie: en 1978, l'économie électrique espérait être en mesure, en dix ans, de chauffer électriquement 10 à 15% de tous les logements suisses...

Il vaut la peine de rappeler le raisonnement lumi-

neux qui conduit les tenants du nucléaire à s'engager à fond pour le chauffage électrique (rapport d'un groupe d'étude de l'Union des centrales suisses d'électricité, de BBC et de Sulzer, que nous citons, DP 475): «(...) Il est vrai que les centrales nucléaires seront construites tout d'abord afin d'assurer la couverture suffisante des besoins normaux d'électricité; cependant, les centrales nucléaires produisent ce que l'on appelle de l'énergie en ruban, soit une quantité de courant qui reste constante jour et nuit; pourtant, la demande d'électricité se concentre habituellement surtout sur les heures du jour et du soir; du fait de la mise en service de nouvelles centrales nucléaires, la marge de capacité inutilisée augmentera automatiquement en dehors des heures de pointe, spécialement pendant la nuit. Cette énergie peut être utilisée pour la production de chaleur; c'est pourquoi le chauffage des locaux ne nécessite aucune capacité de production supplémentaire mais permet au contraire une utilisation mieux équilibrée d'installations qui sont de toutes façons nécessaires pour les besoins normaux de courant.»

Cqfd. Le chauffage électrique justifie le recours au nucléaire, et vice-versa.

PHOSPHATES

Berne à la traîne

Sous l'égide de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), une cinquantaine de femmes (FRC, Paysannes vaudoises) administrent la preuve qu'on peut se passer de phosphates pour faire la lessive: tests menés sur une durée assez longue pour que les conclusions soient tout à fait fiables (les lecteurs de DP en savent quelque chose, qui ont suivi dès le début, dans ces colonnes, la lutte pour les produits mis au point notamment par Held à Steffisburg). L'enjeu n'est pas négligeable, c'est connu maintenant: il s'agit ni plus ni moins